Allocution de Son Excellence

Mme MARIA CRISTINA FONTES LIMA

Ministre de la Justice

à l'occasion la 49ème Session de la Commission de la Condition de la Femme Madame la Présidente,

D'emblée, je tiens à vous saluer et féliciter pour la présidence de cette 49eme Session de la Commission de la Condition de la Femme.

C'est un honneur pour la délégation de la République du Cap Vert de participer en ces assises et de pouvoir partager le bilan et les expériences de l'application du Programme d' Action de Beijing avec toutes les délégations et observateurs ici présents, à qui je souhaiterais également adresser mes chaleureuses salutations.

Mesdames et messieurs,

Depuis l'indépendance, en 1975, le Cap Vert a inscrit dans ses politiques publiques des actions soutenues poursuivant l'égalité de genre, tant dans le domaine du cadre législatif que des programmes de développement.

La consolidation de la bonne gouvernance et de la démocratie, des interventions législatives visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, accouplées à des forts investissements dans les domaines de la lutte contre l'analphabétisme, de l'éducation et de la santé, ont créé un environnement favorable à l'intégration progressive de la femme capverdienne dans le processus de développement et à la reconnaissance de ses droits.

Un autre facteur qui a contribué grandement à la création de cet environnement est l'évolution positive du processus de développement national marquée par la croissance du PIB per capita de 300 dollars américains en 1975 à 1500 dollars en 2005 et l'élévation de l'Indice de Développement Humain, ce qui a amené les Nations Unies à recommander récemment le reclassement du Cap Vert parmi les Pays de Développement Moyen.

Dès 1994, nous avons créé un mécanisme institutionnel chargé de la coordination et de la promotion de politiques d'égalité et d'équité de genre qui, dans le cadre de son mandat, s'articule étroitement avec les différents partenaires publics et privés, en particulier les organisations de la société civile.

A partir de 1996, des Plans nationaux d'Action pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre, ancrés sur les axes critiques du Programme d'Action de Beijing, ont été adoptés et mis en route.

Ainsi, trente ans après l'indépendance, le pays a connu des avancées remarquables dans certains domaines de l'agenda de Beijing, bien qu'il ait encore de grands défis à relever.

Il me plait, dans ce contexte, de mettre en exergue les acquis suivants:

- 1. la parité de genre dans l'enseignement de base avec un taux de scolarisation de 96% pour les jeunes filles et de 94% pour les garçons (l'une des cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement a été donc atteinte); une légère prépondérance des femmes aussi bien dans l'enseignement secondaire que supérieur.
- 2. une réduction du taux d'analphabétisme qui a passe de 63% en 1975 à 25% en 2000. Dans les dix dernières années, la réduction a été de 12% chez les hommes et de 14% chez les femmes.
- 3. des actions généralisées de planification familiale et de soins et l'adoption, à la suite de la Conférence du Caire, du concept de santé sexuelle et de la reproduction, ont eu des impacts importants. Ainsi, le taux de fécondité a diminué (il est aujourd'hui de 3.3 enfants par femme contre environ 7 en 1975 et 5 en 1990); il y a une augmentation sensible de la demande auprès des services avec 91% des accouchements assistés para les services de santés; une augmentation de l'utilisation des moyens contraceptifs; une diminution de la mortalité infantile (23 sur 1000 nés vivants, contre 75 sur 1000 en 1975); une augmentation de l'espérance de vie à la naissance (71,6 années pour les femmes et 65,8 pour les hommes).
- 4. le combat soutenu aux infections sexuellement transmissibles et au VIHISIDA, dont le taux se situe à 1,8 par 10 000 habitants, a connu, ces cinq dernières années, une intensification avec une vaste mobilisation de la société et la distribution gratuite d'antiretroviraux.

Mesdames et messieurs,

Au delà de la consolidation des acquis au niveau du cadre législatif et dans les domaines de l'éducation et de la santé, nous avons des défis majeurs et des contraintes à relever et qui ont trait notamment:

- 1. à la disparité prévalant entre les sexes au niveau de la situation économique et de la participation au développement;
- 2. à la faible participation des femmes aux postes de décision en général et au niveau des instances politiques en particulier;
- 3. à la persistance de la violence basée sur le genre et qui touche surtout les femmes et les jeunes filles.

Nous avons identifié ces défis et contraintes dans le cadre du processus d'adoption du Plan national pour l'égalité et l'équité de genre pour la période 2004/2008 et établi des stratégies spécifiques pour les relever. Ces stratégies s'intègrent, par ailleurs, à la stratégie plus globale de croissance et de réduction de la pauvreté, étant donné que 37% de la population est pauvre, dont 62% dans le milieu rural.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui conviés, sur le plan international, à évaluer l'application du Programme d'Action de Beijing.

Dix ans après, d'importantes avancées ont été réalisées. Le Programme d'Action de Beijing a fait ses preuves et doit être réaffirmé sans hésitations dans ses principes et stratégies.

Nous devons aussi constater que de nombreux défis subsistent, tels la réduction de la féminisation de la pauvreté, la pandémie du VIH/SIDA, la persistance des stéréotypes et représentations néfastes à l'égalité des femmes et des hommes, l'élimination des violences qui touchent les femmes et les jeunes filles, les discriminations à leur égard, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation dans toutes ses phases, ainsi que d'autres violations des droits fondamentaux, qui empêchent leur participation pleine et égale à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Partout dans le monde, mais surtout dans les pays en voie de développement et, en particulier, en Afrique et en Asie, des millions de femmes et jeunes filles qui souffrent dans leur quotidien, attendent de nous, les gouvernements, les parlements, la société civile organisée, les organisations internationales, des actions positives et fermes pour contrecarrer cette discrimination, ces violences et atteintes à leur dignité et à leurs droits humains.

Dans le cadre africain, où nous nous situons, la consécration dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine de la parité genre au sein de la Commission et la récente adoption par le Sommet des Chefs d'État du Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, sur les Droits de la Femme, ainsi que la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement sur l'égalité et l'équité de genre établissent le cadre juridique et institutionnel et les orientations permettant de faire avancer la situation de la femme africaine.

Il s'agit donc de traduire davantage dans des politiques et actions conséquentes ces engagements et décisions.

Le Cap Vert s'engage avec détermination dans cette direction.

Je vous remercie de votre attention.